CONVENTION NATIONALE.

DEUXIÈME OPINION

DE LOUIS LOUCHET,

Député du Département de l'Aveiron,

Sur le procès de Louis XVI.

Du 8 Janvier 1793, l'An II de la République.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LÉGISLATEURS,

Louis est convaincu d'avoir conspiré contre la liberté du peuple français.

Louis XVI a mérité la mort.

Je viens combattre l'opinion de ceux qui prétendent que nous ne pouvons pas, et que nous ne devons pas le condamner à la subir.

Loin de moi tout soupçon d'esprit de parti; je me croirois traître à ma patrie, si j'oubliois les choses pour m'occuper des personnes.

On prétend d'abord que vous ne pouvez pas condamner Louis à subir la peine qu'il a méritée, sans soumettre ce jugement à la sanction des assemblées primaires. Les fonctions de juré d'accusation, de juré de jugement, de juges et de législateurs, sont essentiellement distinctes et séparées, essentiellement incompatibles : les remplir toutes à-la-fois, c'est un acte attentatoire à la souveraineté du peuple.

On ajoute qu'il existe des tribunaux, et qu'à eux seuls appartient de juger ; que si les tribunaux ordinaires ne nous paroissent pas compétens pour juger Louis XVI, c'est à nous à créer un tribunal extraordinaire.

Citoyens, ces divers raisonnemens n'ont rien de solide. D'abord, quant à la prétendue tyrannie que nous exerçons, je réponds que dans le cours d'une révolution le salut public commande impérieusement que tous les pouvoirs soient réunis dans les mains de ceux que le peuple a choisis pour le sauver : cette réunion est évidemment nécessaire dans un temps où toutes les autorités constituées sont anéanties, où des complots, des machinations, l'existence de certains individus, apportent à l'organisation du nouveau gouvernement des obstacles qu'elle seule peut écarter. Telle étoit notre situation politique lorsque l'assemblée législative convoqua les assemblées primaires après la suspension du ci-devant roi ; elle les invita à nous revêtir de pouvoirs illimités, pour opérer efficacement le salut public. Les assemblées primaires, conformément à son invitation, nous ont dit : *Les plus grands dangers menacent notre liberté ; nous vous croyons dignes de toute notre confiance, nous vous l'accordons : allez et sauvez-nous.* Elles nous ont dit : *Faites tout ce que nous ferions nous-mêmes si nous pouvions nous réunir dans le même lieu, y exercer par nous-mêmes tous nos droits, accuser, entendre et condamner ou absoudre ceux de nos membres qui ont conspiré, ou qui sont faussement accusés d'avoir conspiré contre nous.*

Voilà, législateurs, voilà incontestablement les droits de la souveraineté : les assemblées primaires vous en ont délégué l'exercice. L'avez-vous usurpé ? Etes-vous des tyrans ou des commis légitimes ? Il vous faut une ampliation de pouvoirs ! Mais les vôtres ne sont-ils pas illimités ? Depuis que vous les exercez, le souverain s'est réuni plusieurs fois en assemblées primaires ; y a-t-il apposé des limites ? Etes-vous des tyrans, quand vous jugez un procès inséparable d'une question politique, sur laquelle vous pouvez seuls prononcer ?

Etes-vous des tyrans, quand vous agissez en vertu d'une confiance qui ne se délègue jamais? Quoi! vous attribueriez à un tribunal ordinaire, extraordinaire, la connoissance d'une affaire qui tient de si près au salut public que vous êtes chargés d'opérer? Ce seroit fouler aux pieds les principes qu'on invoque.

On nous dit que le peuple seul peut rompre l'engagement qu'il a contracté envers Louis. Je réponds, moi, que cet engagement n'ayant pas été libre, il étoit nul; car, s'il avoit été libre, le peuple auroit-il laissé au roi constitutionnel un *veto* absolu, sous le nom de *veto* suspensif, un *veto* liberticide, contre lequel tout l'empire a fait entendre les plus vives réclamations? Le peuple auroit-il laissé au roi de l'ancien régime une liste civile de 40 millions, liste perfide et fatale, que tous les amis de la liberté n'envisagèrent que comme un moyen de corrompre le corps législatif, et de pervertir l'opinion publique? Enfin, le tyran qui a conspiré pour remettre le peuple dans les fers, ne l'a-t-il pas délié du serment de fidélité qu'il lui avoit fait? Le peuple lui-même, le peuple, qui a le droit imprescriptible de changer sa constitution quand il veut, n'avoit-il pas toujours celui de rompre cet engagement, et ne l'a-t-il pas en effet rompu avec une éclatante énergie dans la journée du 10 août? Ne l'a-t-il pas, depuis cette mémorable époque, solennellement rompu dans toute la France, au milieu d'un saint enthousiasme et des fêtes civiques, en recevant le sublime décret qui nous délivre du fléau de la royauté?

Vous avez décrété que vous jugeriez le tyran; est-il une section du souverain qui improuve ce décret? En est il une seule qui ne veuille pas que vous fassiez subir au coupable la peine qu'il a méritée? Combien n'en est-il pas, au contraire, qui se plaignent de ce qu'il ne l'a pas subie encore!

Vous êtes donc compétens, et seuls compétens pour juger Louis. Je soutiens en second lieu, que vous devez lui faire subir la peine de mort que le code pénal décerne contre le crime de haute-trahison.

Ici, législateurs, l'intérêt de la nation s'accorde avec celui de la justice: aussi n'est-ce pas sans une extrême surprise que j'ai entendu soutenir à cette tribune que l'intérêt des rois étoit que Louis mourût. L'intérêt des rois est qu'un roi soit puni de mort! Qu'un roi, dont la personne a été jusqu'ici

proclamée inviolable et sacrée, subisse la loi commune ! que les peuples leur puissent dire : *Tyrans ! descendez du trône, ou nous allons vous traiter comme les Anglois ont traité Charles premier, et les Français Louis XVI.* L'intérêt des rois est qu'on multiplie contre eux ces actes terribles de justice nationale, ou bien qu'ils puissent dire aux nations ! *Louis XVI, accusé d'avoir conspiré contre la liberté de son pays, avoit été traduit et entendu personnellement et par son défenseur officieux à la barre de la Convention nationale ; cette assemblée, après une longue discussion, déclara unanimement que Louis XVI avoit mérité la mort ; mais n'osant le condamner à la subir, elle renvoya la ratification de son jugement au peuple, réuni en assemblées primaires ; et le peuple, quoique dans l'ivresse du républicanisme, quoique triomphant au-dedans et au-dehors, respecta le caractère inviolable et sacré de Louis.*

Législateurs, voilà l'intérêt, le seul intérêt des rois. Leur autorité n'a pour base que l'usurpation ; elle ne peut se maintenir que par l'erreur et le préjugé ; c'est avec ces armes, plutôt qu'avec des canons et des baïonnettes, qu'ils se font regarder comme des êtres d'une nature privilégiée, qu'ils exercent sur la terre leurs brigandages : ce sont, législateurs, ces armes terribles que vous devez briser. Brisez-les donc hardiment. La main de la tyrannie a jeté sur les yeux des peuples stupides, un voile imposteur ; celle des représentans d'un peuple républicain peut-elle hésiter à le déchirer ?

Consultez-vous l'intérêt de la justice ? Louis doit mourir, il a conspiré contre la liberté publique : ouvrez le code pénal ; le code pénal punit de mort cet attentat.

Consultez-vous l'intérêt de l'humanité ? Louis doit mourir ; car l'intérêt de l'humanité demande que la loi soit égale pour tous. Une exception à la loi en faveur d'un tyran, est un grand crime ; elle consacre ce qu'il y a de plus funeste aux hommes ; elle légitime la tyrannie.

Citoyens, pourquoi suspendez-vous, en faveur de Louis, le glaive qui a déja frappé la tête de ses complices ? Un roi qui n'est plus, vous arrête ! Vous oubliez que Louis est le chef des conspirateurs. Quoi ! parce qu'il a régné sur la France, vous balanceriez à punir ses forfaits ! vous voulez donc reconnoître qu'il étoit au-dessus de toutes les lois divines et humaines ; qu'à l'ombre de son trône, il a pu, sans le plus horrible des crimes, attirer tous les maux de la guerre sur sa patrie, faire incendier nos cités, dévaster nos départemens, égorger

cent mille de nos frères ! les attentats, les cruautés de Louis, vous sont depuis long-temps attestés par des preuves écrites et signées de sa main. Tous les orateurs qui ont parlé dans cette affaire, conviennent que Louis est coupable ; pourquoi donc une discussion aussi longue qu'inutile absorbe-t-elle un temps précieux que vous devez à l'organisation de la République ?

N'entendez-vous pas tous les murmures qu'elle excite ? N'êtes-vous pas effrayés de la violence des partis qui se forment, des haines qui s'allument, de l'audace des contre-révolutionnaires ?

Citoyens, le temps s'écoule rapidement ; les circonstances deviennent de jour en jour plus impérieuses ; elles doivent nous imprimer une autr mouvement que celui qui nous entraîne. On nous dit que l'appel aux assemblées primaires donnera aux nations une haute idée de la sagesse et de la grandeur de la Convention : et moi, je pense qu'elles le regarderont comme un acte de foiblesse.

Est-ce avec des mesures timides, avec d'éternels délais, que vous sauverez la chose publique ? c'est en déjouant la ligue des rois avec autant de vigueur que de célérité. Que la loi ne connoisse donc ni lenteur, ni exception ; ordonnez qu'elle frappe indistinctement toutes les têtes coupables. C'est par-là qu'aux yeux des nations, vous serez sages et grands, parce que vous serez justes, et qu'il n'y a de sagesse et de grandeur que la justice ; c'est par ce courage énergique que vous entretiendrez dans tous les cœurs le feu sacré de la liberté, et que vous rallierez autour de vous tous ses amis ; c'est par cette attitude fière et républicaine, que vous annoncerez aux rois, qu'ils se consumeroient en efforts impuissans pour conquérir la France, et nous forcer à recevoir un roi. Législateurs ! des Français recevoir un roi ! à ce nom tout mon sang s'allume, ma raison s'indigne. Eh ! quel homme seroit assez insensé pour tenter de se ressaisir de l'autorité royale en France, après qu'il auroit vu tomber sous le glaive de la loi la tête du tyran. Ah ! si un tel homme pouvoit exister, le fauxbourg Saint-Antoine est là ; il est dans toute la République ; la terre de la liberté et de l'égalité, qui a produit les vainqueurs de la Bastille et les héros de Jemmape, n'enfanteroit-elle pas aussi tôt mille Brutus, qui se disputeroient l'honneur de porter les premiers coups à ce nouveau Cromwel ?

Ce n'est pas là ce que nous avons à craindre ; c'est le scrutin, ce sont les incalculables dangers de la mesure qu'on nous propose, pour faire prononcer ou ratifier le jugement de Louis par la nation. Non, législateurs, je vous prie de peser cette vérité ; non, Français, amis de la République, les ci-devant nobles, les prêtres rebelles, tous les brigands de l'ancien régime ; non, le modérantisme qui déteste la journée du 10 août, le feuillantisme qui l'abhorre, le Fayétisme qui en frémit, le royalisme qui en poursuit la vengeance auprès de tous les cabinets de l'Europe ; le royalisme qui, déjà dans plusieurs départemens, relève insolemment sa tête hideuse, et ose redemander le tyran, ne vous demandent point d'autre mesure ; adoptez-la, et vous les servirez au gré de leurs plus ardens desirs.

Citoyens, mon cœur est déchiré quand je songe à tous les maux que les patricides agens de la faction contre-révolutionnaire ont causés à ma patrie, et à ceux qu'ils lui préparent encore. Et déjà ils ne dissimulent plus leur joie féroce ; déjà ils annoncent votre dissolution pour le printemps prochain. Par-tout, ô infames calomnies ! ils vous accusent de vouloir décréter la loi *agraire*, et anéantir toute espèce de religion ; par-tout ils sement l'or et les alarmes, ils dressent des batteries de tous genres. Depuis long-temps ils ont dans leurs intérêts nombre de communes, des districts entiers.

D'un autre côté, l'ardent civisme voit l'orage qui le menace ; le saint amour de la République s'indigne. Législateurs, puissent mes craintes ne point se réaliser ! mais que les circonstances sont impérieuses ! J'ai la conviction intime et profonde, que décréter la proposition de Salles, c'est donner aux deux partis le signal du combat ; c'est exposer la chose publique à une désorganisation générale.

Pétion, persuadé que ceux qui combattent l'appel aux assemblées primaires, sont agités par des terreurs paniques, fait un raisonnement qui n'est que spécieux ; il leur demande pourquoi ils redoutent les assemblées primaires pour le jugement du ci-devant roi, tandis qu'ils ne le redoutent pas pour l'acceptation de l'acte constitutionnel ; et, en cela, il se trompe. Pour moi, je déclare que j'envisage l'époque où l'acte constitutionnel sera soumis à l'acceptation du souverain, comme l'époque d'une crise violente ; je pense que si le tyran existe encore, les suites de cette crise pourront devenir funestes à la liberté, parce que la faction royaliste mettra tout en œuvre pour faire

rejeter un gouvernement républicain, ou du moins pour en altérer les bases.

Mais de ce qu'il y aura des commotions à craindre, lors de cette acceptation, faut-il courir deux chances au-lieu d'une? Faut-il nous exposer aujourd'hui à des risques dont la gravité est extrême, et qui pourroient faire évanouir les espérances des plus ardens amis de la liberté et de l'égalité? Je ne saurois adopter, en cela, le sentiment de Pétion.

Dans quelles vues propose-t-on l'appel aux assemblées primaires? Dans des vues injurieuses pour le peuple que nous représentons; car elles supposent que ce peuple qui a juré de vaincre, et qui a vaincu les tyrans, pourra se lasser de la liberté; dans des vues indignes de nous; car c'est pour sauver notre responsabilité. Quoi! on ose nous parler de notre responsabilité, de nos dangers personnels, quand il faut sauver la patrie! On veut nous faire oublier l'engagement solennel que nous en avons contracté en acceptant notre mission! Nous nous compromettrons; nous serons accusés de régicide; on regrettera le tyran. Eh bien! si l'on doit regretter le tyran, nous; nous devons périr avec la liberté.

Mais l'appel aux assemblées primaires nous assure une décision plus avantageuse à la République. Citoyens-représentans, a-t-on bien calculé toutes les diversités d'opinions qui peuvent se manifester dans six mille assemblées primaires, exerçant elles-mêmes leur droit de souveraineté dans des circonstances aussi périlleuses, et chacune d'elles n'étant par conséquent assujétie à aucune forme qu'à celles qu'elle aura déterminées elle-même, restreinte à aucune limite qu'à celles qu'elle aura posées elle-même? A-t-on bien calculé tous les troubles que la malveillance soudoyée par les différentes listes civiles de l'Europe y pourra exciter, toutes les questions que le fanatisme religieux y pourra élever? D'ailleurs, une grande partie de ceux qui doivent opiner sur la question que vous n'osez décider vous-mêmes, le cultivateur et l'artisan, connoissent-ils la situation politique de l'Europe? sont-ils versés dans la science de la diplomatie? combien, parmi eux, qui n'ont pas même appris à lire! Citoyens-législateurs, ils n'ont que l'amour de la liberté, et que des bras pour la défendre: ils savent mourir pour la loi, mais ils vous ont chargés de la faire; et l'on vous propose de leur renvoyer une grande question politique à décider!

Quelle seroit la première impression de cet appel également inutile et impolitique? Celle de la joie pour les aristocrates, et celle de la terreur pour les patriotes; sur-tout dans les cam-

pagnes, dont la population est infiniment plus considérable que celle des villes. On s'y demanderoit avec effroi, quel motif auroit empêché la Convention nationale de faire exécuter un jugement qu'elle n'auroit prononcé qu'après la discussion la plus approfondie, qu'après le plus mûr examen des pièces qui établissent les forfaits de Louis, qu'après avoir entendu le coupable et ses défenseurs? L'intrigue, d'une part, la perplexité de l'autre, présideroient aux assemblées primaires; la perfidie ne manqueroit pas d'y peindre les puissances étrangères comme envahissant de nouveau le territoire de la République, si Louis étoit condamné à mort: ici des scènes sanglantes empêcheroient le jugement; là, de longs et violens débats le retarderoient; ailleurs, la terreur le prononceroit; dans plus d'une assemblée on redemanderoit un roi; la République seroit déchirée, et le tyran échapperoit à la peine de ses forfaits.

Pour moi, législateurs, j'ai beau envisager l'appel aux assemblées primaires, sous toutes ses faces, il n'offre à ma raison qu'un résultat funeste à la liberté publique, et favorable à l'assassin du peuple; que d'éternels délais, dont l'effet naturel est d'affoiblir l'horreur des plus grands attentats, et d'amener des événemens; que le moyen d'en faire naître à force d'argent, et en tourmentant les citoyens par le fléau de l'anarchie; qu'une nouvelle source de divisions, et cela dans un temps où des haines profondes empoisonnent tous les cœurs; que l'espoir d'engager de nouvelles puissances dans la ligue dirigée contre la République, et de prolonger le procès de Louis jusqu'au printemps, époque de l'attaque générale dont on nous menace. En un mot, je ne vois dans cet appel, que foiblesse, que pusillanimité, que dangers, et pas un avantage pour la liberté.

C'est vainement qu'on me peint le tyran comme un objet de mépris et de haine pour tous les partis. S'il en étoit ainsi, verroit-on les aristocrates si vivement alarmés sur le sort qui l'attend? viendroient-ils en foule à Paris de toutes les parties de la République?

S'ils triomphent de la liberté, ils ne remettront pas Louis sur le trône; ils y en placeront un autre. Le peuvent-ils d'après leurs principes? Détrôner un roi, n'est-ce pas à leurs yeux le plus grand des forfaits? Louis n'a-t-il pas toujours conspiré avec eux? ne sont-ils pas tous ses complices, ses amis, ses défenseurs?

Citoyens, ce qu'il faut aux aristocrates, c'est un roi; et le roi qu'il leur faut, c'est Louis. Quel triomphe ne seroit-ce pas pour eux, de pouvoir le remettre sur un trône, où ils disent que le

ciel l'avoit placé, d'où ils ne cessent de répéter qu'il n'est descendu que par le plus sacrilége des attentats!

Mais que Louis soit ou ne soit pas un objet de mépris et de haine pour les aristocrates, la Convention nationale oublieroit-elle les lois de la justice, pour se déterminer par une semblable considération?

Celle qu'on tire des puissances étrangères, est-elle plus solide? O qu'ils se trompent grossièrement, ceux qui s'imaginent que les rois ont d'autre dieu, d'autre patrie, d'autres parens, d'autres alliés que leurs intérêts! Les rois n'envisagent la République française que comme un astre malfaisant qui s'élève sur l'horison politique, et qui les menace de leur destruction; s'ils peuvent se flatter de l'anéantir dans sa naissance, ils l'attaqueront avec toutes leurs forces réunies. Or il est évident pour moi, qu'ils s'en flatteront, tant que les royalistes conserveront au sein de la République un point de ralliement, parce qu'à l'aide de ce foyer contre-révolutionnaire, ils exciteront des troubles dans l'intérieur, ils s'y ménageront des intelligences et des trahisons, qui mettront nos ports et nos places de guerre en leur pouvoir. Ce point de ralliement existe, citoyens-législateurs: c'est la personne de Louis. Voulez-vous que les royalistes le conservent? Ayez la foiblesse de décréter le plan qui assure l'impunité au chef des conspirateurs.

Mais alors quelle responsabilité terrible pèse sur vos têtes! On vous demandera, et on aura droit de vous demander compte de tout le sang qui coulera. Mais alors quel abîme s'ouvre devant vous, et menace d'engloutir la République! Cet abîme sans fond, vous l'aurez creusé de vos propres mains. Mais alors quel effrayant danger pour la liberté publique! il sera l'ouvrage ou de votre impéritie, ou de votre pusillanimité.

N'en doutez pas, citoyens-législateurs, la conservation du tyran devient le tombeau de la liberté, en mettant des obstacles insurmontables à l'organisation de la République: car il sera condamné par les assemblées primaires au bannissement ou à l'incarcération perpétuelle. Dans le premier cas, je le vois qui rentre en France à la tête de cent, de deux cent mille cannibales, altérés du sang de tous les défenseurs de la liberté; et une expérience aussi triste que récente nous apprend à quoi nous devons nous attendre.

Dans le second cas, la faction royaliste et tous les mécontens renouent les fils de toutes leurs infernales trames. Ne voyez-vous pas le génie du crime toujours puissant, toujours fécond en

moyens de mal faire, qui épuise toutes les ressources physiques et morales pour arracher le tyran de sa captivité? Ne voyez-vous pas la tyrannie, dont la coupable main fomente par-tout des troubles, arme par-tout des citoyens contre des citoyens, soudoie des scélérats, corrompt des ames qui paroissent incorruptibles? Me garantissez-vous qu'avant le printemps, Louis ne sera pas échappé de ses chaines? me garantissez-vous que, seconde de la rage des autres despotes, il ne viendra pas à bout de pénétrer dans le cœur de l'empire, de vous dissoudre, de faire expirer les bons citoyens dans les plus horribles supplices, et de couvrir le sol de la liberté du spectacle affreux des plus feroces vengeances?

On m'objecte qu'après la mort de Louis, sa nombreuse famille offrira toujours aux contre-révolutionnaires des points de ralliement. Je réponds que la crainte, que la certitude d'aller expirer sur le même échauffaud que Louis, deconcertera tous ceux de ses parens qui pourroient être tourmentés du desir de régner. Et quel est celui des Bourbons qui oseroit essayer de nous donner des chaines? Seroit-ce son fils? qui voudroit se rallier autour d'un enfant prisonnier? Seroit-ce ses frères? ils sont l'objet de l'exécration du peuple françois. Seroit-ce *Philippe Égalité? Philippe Égalité!* ah! ce n'est qu'un fantôme dont se sert habilement une intrigue profonde, pour faire prendre le change à des patriotes purs, mais sans caractère.

Représentans du peuple, ne combattons point de vaines chimeres, au lieu de combattre les ennemis réels qui ont juré notre ruine. Ne nous faisons point illusion; le sort en est jeté: nous avons des combats de plus d'un genre à soutenir, s'il est vrai que l'on ait égaré des citoyens, je ne dis pas jusqu'à pouvoir soutenir l'idée d'un *défenseur*, d'un *protecteur*, ou d'un *dictateur*, mais jusqu'à en demander un. Le moment décisif est venu; il faut, ou que la liberté triomphe de tous ses ennemis, ou que nous périssions avec la liberté.

Non, citoyens-législateurs, plus de despotisme, ni royal, ni féodal, ni sacerdotal, ou la mort; point de despotisme ni protectoral, ni dictatorial, ou la mort: c'est le cri unanime, c'est le cri énergique et terrible de tous les amis de la liberté et de l'égalité; c'est la volonté nationale irrévocablement prononcée: que ce soit notre invariable boussole.

Le prompt jugement de Louis, c'est le vœu général; c'est un devoir sacré que nous impose l'urgente nécessité de poser enfin les bases de la nouvelle constitution.

D'un autre côté, des mesures également promptes, des mesures grandes, fortes et décisives contre les rois qui osent nous menacer encore: la plus sévère responsabilité de la part des ministres: plus de demi-mesures; plus de mesures dilatoires, évasives et foibles: elles refroidissent l'enthousiasme; elles provoquent les plaintes, elles compromettent la paix intérieure.

O vous, qui êtes appelés avec moi à fonder un gouvernement libre, une république pure et qui garantisse à tous les individus la jouissance de tous les droits de l'homme et du citoyen, représentans du peuple, au nom de ses plus chers intérêts, au nom de la liberté et de l'égalité, au nom de l'ordre et de la paix dont nous sommes privés, jugeons, hâtons-nous de juger le tyran! Mais dans ce jugement n'ouvrons nos cœurs à aucune impulsion étrangère; qu'une salutaire défiance nous tienne en garde et contre les grands talens, qui étonnent, qui entraînent, parce que l'incorruptibilité ne fut pas toujours la compagne des grands talens, et contre la vertu qui charme, qui se concilie toutes les ames honnêtes, parce que la vertu peut se tromper, et qu'elle n'est pas toujours à la hauteur des circonstances. Je connois vos intentions; elles sont pures. Ah! dans une affaire qui doit avoir une influence si décisive sur le bonheur ou le malheur de notre commune patrie, descendons au fond de nos consciences; ne consultons que notre civisme, que notre courage; élevons-nous à la sublimité des principes, qui sont éternels comme la divinité; n'envisageons que les périls de la liberté publique, et ne les envisageons que pour les braver en républicains.

Législateurs, imiterons-nous le lâche pilote qui abandonne le gouvernail de son navire à l'approche de la tempête, et dit à ceux qu'il s'est chargé de conduire au port: *Je ne saurois vous sauver, sauvez-vous vous-mêmes?* Livrerons-nous le vaisseau de la République à la merci des flots de toutes les passions déchaînées?

O toi, dont la conquête nous a déjà coûté des fleuves de sang, et du sang le plus pur, sainte liberté! parle à tous les cœurs; échauffe toutes les ames; fais cesser toutes les haines; éteins les brandons enflammés, que trop souvent l'amour-propre irrité lance au milieu de nous pour nous faire servir ses vengeances, et peut-être des vues secrettes; rallie autour du temple de la patrie tous les hommes dignes de tes bienfaits! Que ton mâle et sublime génie, qui fait taire les passions individuelles,